

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la
présente délibération du Grand Anncy du 19 décembre
2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUI HMB arrêté le

ECHELLE
1:40 000

Modification

Modification simplifiée

Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

PLUi
biodiversité

Aspect des constructions

- Secteur D1a
- Secteur D2a
- Secteur D2b
- Secteur D3a
- Secteur D3b
- Secteur D4a
- Secteur D4b
- Secteur D5a
- Secteur D5b
- Secteur D6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

